



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

économies d'énergie

Question écrite n° 105487

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le gaspillage énergétique que représente pour notre économie et notre environnement l'éclairage des bureaux la nuit. Dans le quartier de la Défense, de nombreux bureaux restent éclairés jusqu'au lendemain matin. Un peu partout en France, on trouve d'immenses surfaces de bureaux à louer allumées nuit et jour. Ces faits n'entrent-ils pas en contradiction évidente avec les incitations à l'économie d'énergie formulées par le Gouvernement ? Les raisons qui poussent les entreprises à agir ainsi sont multiples : prestige, sécurité, publicité... Elles n'en demeurent pas moins incompréhensibles voire choquantes pour les citoyens. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement approuve ce type de pratique et s'il entend y mettre un terme.

Texte de la réponse

L'accident de Fukushima, le débat sur les gaz de schistes, ou encore la décision de l'Allemagne de sortir du nucléaire relancent avec force le débat sur nos modèles énergétiques. A cette actualité s'ajoutent la hausse inexorable du prix du baril de pétrole et la lutte contre le changement climatique. L'ensemble de ces enjeux consacre l'adage que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. C'est pourquoi, à la demande du Président de la République, la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a lancé le 31 mai 2011, la table ronde nationale pour l'efficacité énergétique. L'objectif était d'approfondir les mesures déjà prévues par le Grenelle de l'environnement et d'explorer de nouveaux gisements d'économies d'énergie peu attendus voire dépassés. De fin juin à fin octobre 2011, des réflexions ont été organisées autour de trois groupes de travail thématiques associant l'Etat, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales, les employeurs, les salariés, les consommateurs-usagers et des personnalités qualifiées : - ménages : comment réduire les consommations et les factures ? - entreprises : comment gagner en compétitivité ? - pouvoirs publics : comment être moteur et exemplaire ? Cette table ronde a débouché sur une feuille de route pour l'efficacité énergétique comprenant 27 mesures concrètes annoncées le 16 décembre 2011. Plusieurs actions visent à capter les gisements d'économies d'énergie dans l'éclairage, notamment celui des bureaux. La consommation annuelle d'électricité de l'usage éclairage dans les bureaux est estimée par le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN) à plus de 6 TWh pour l'ensemble des branches d'activité, bâtiments privés, Etat et collectivités locales. On considère que 20 % de ces surfaces restent allumées en dehors des périodes d'activité. Le Gouvernement a donc décidé de mettre à l'étude au premier trimestre 2012 l'obligation d'abaisser les niveaux d'éclairage ou d'extinction de l'éclairage des bâtiments non résidentiels en cas d'inoccupation des locaux le jour et la nuit. Cette obligation pourra inciter au déploiement des systèmes de détection de présence qui permettent l'extinction automatique des éclairages dans les locaux non fréquentés. Cette mesure pourrait permettre de réduire de 10 % la facture globale d'électricité des bâtiments de bureaux et d'économiser plus de 2 TWh par an, soit la consommation d'électricité de plus de 750 000 ménages.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105487

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3819

Réponse publiée le : 6 mars 2012, page 2070